

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Présents : Henri FLAGEUL – Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Stéphanie BOUVET – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Philippe BIDAN – Hervé LE DOUCEN

Secrétaire de séance : Erwan OLLIVRO

BUDGETS PRIMITIFS 2021 :

COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 15 voix pour et 4 abstentions le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 1 867 486.00 €

Investissement : 1 572 792.00 €

Principaux travaux d'investissement programmés : Travaux d'aménagement et d'extension du groupe scolaire, Finition travaux d'aménagement du hameau de la Rode, travaux de déconnexion des rejets eaux pluviales, travaux de renforcement de la digue de l'étang de Beaulieu, Aménagement des chemins de la douve aux louais (sous réserve d'attribution d'aides financières), acquisition d'un tracteur et d'une remorque, acquisition de matériel informatique pour les écoles (sous réserve d'aides financières).

Lotissement Le Clos du Bois

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 92 775.25 €

Investissement : 28 957.15 €

Lotissements communaux

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 arrêté en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement : 100 005.00 €

Investissement : 100 000.00 €

TAUX D'IMPOSITION 2021

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission « Finances » après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'année 2020 en 2021 ; compte tenu de la modification des bases, les ressources fiscales seront :

Impôts	Taux
Taxe foncière sur le bâti	38.43 % (1)
Taxe foncière sur le non bâti	80.99 %

(1) La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales dès 2021 entraîne l'affectation au profit des communes, de la taxe foncière départementale sur les propriétés bâties (le département ne percevra plus de taxe foncière). Le nouveau taux est donc l'addition du taux communal 2020 (18.90 %) et du taux départemental 2020 (19.53 %).

Le total de ces recettes sera donc de 635 056 € (TF 543 077 €, TH 20 566 €, allocations compensatrices 20 230 € et coefficient correcteur 51 183 €).

COMPLEXE SPORTIF J.P. GUILLERET : MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE :

Sur proposition de la Commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la proposition de l'entreprise DEKRA pour 1176.00 € TTC.

DEBROUSSAILLAGE 2021 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 contre, valide la proposition de M. Kristen CONAN pour 9 600,00 € TTC.

REPLACEMENT POMPE HAUTE PRESSION : Sur proposition de la commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide l'offre de BOBINAGE ARMORICAIN pour 1 944.00 € TTC.

PLUi-H : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION : Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'accepter la délégation par Loudéac Communauté-Bretagne Centre au profit de la commune LA MOTTE, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU, à l'exception des zones UY, AUY, UT, AUT, UZ, AUza.

LOTISSEMENT DES NOES : APPROBATION DU REGLEMENT : Le Conseil Municipal valide le règlement et le plan d'aménagement tels que présentés.

ENTENTE INTERCOMMUNALE ALSH EXTRASCOLAIRE : Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du projet d'entente intercommunale des ALSH extrascolaires. Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 7 voix contre, valide ce projet d'entente intercommunale.

Le Conseil Municipal désigne les 3 représentants pour participer aux comités de pilotage comme suit :

- Roselyne Urvoy : Harmonisation de la tarification
- Christelle Urvoix : Etat des lieux des pratiques RH et surveillants de baignade
- Jocelyne Le Tinnier : Autour du handicap

INSTALLATIONS CLASSEES : Une enquête publique est ouverte du 31 mars 2021 au 28 avril 2021 suite à la demande présentée par le Gaec de La Grouge afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de vaches laitières au lieu-dit « La ville Hamon - Plouguenast » en PLOUGUENAST-LANGAST.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

COURRIERS

District de football des Cotes D'Armor : Par courriers du 18 février 2021, le Président du District des COTES D'ARMOR, a informé la Commune de l'octroi de subventions pour les travaux réalisés au stade. En effet, une aide de 3 300 € sera allouée pour les travaux de remplacement des filets pare-ballons (montant des travaux 13 300 €) et une aide de 5 000 € sera allouée aux travaux de remplacement des mains courantes (montant des travaux 16 471 €).